

Burundi : mise en place d'un forum national des enfants

@rib News, 07/06/2012 â€“ Source Xinhua Un forum national des enfants sera mis en place au Burundi conformément à un décret du président Pierre Nkurunziza, a-t-on appris jeudi au cours d'un atelier de revue sur la mise en oeuvre du plan d'action nationale pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Aux termes du décret, les prérogatives reconnues à ce forum sont "la reconnaissance administrative à titre consultatif et le droit de proposer ses aspirations au gouvernement, au Parlement, au conseil communal et aux autres décideurs sur tous les sujets relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'enfant".

Ce forum n'a pas de personnalité juridique propre et ne vote pas, ajoute le décret, précisant qu'il n'est pas une institution parallèle ou concurrente avec le parlement et que son mandat est pluriannuel. La coordination et le suivi des activités de ce forum sont assurés par un service de coordination et de suivi administratif et financier rattaché au ministère ayant en charge les droits de l'enfant. Au niveau de sa composition, le forum est représenté à quatre niveaux : au niveau collinaire ou du quartier (7 enfants ayant l'âge compris entre 10 et 18 ans), au niveau communal (7 enfants), au niveau provincial (2 enfants) et au niveau national (34 enfants, soit 2 enfants par province). Le mandat des membres du forum est de deux ans renouvelable une seule fois.